



Cità di L'Isola

# **CUNSIGLIU MUNICIPALE**

**LUNI U 4 DI DICEMBRE 2023**

# 1. PROGRAMME “PETITES VILLES DE DEMAIN” : PRÉSENTATION DE LA CONVENTION CADRE “OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE” (ORT)



## PRÉSENTATION DE L'ORT

- Outil majeur à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet urbain, économique et social et pour **lutter contre la dévitalisation des centres-villes**
- **Convention signée** entre la Commune de L'Île-Rousse, la Communauté de Communes L'Île-Rousse-Balagne et l'État
- L'élaboration du projet de territoire s'est traduite par la collecte des **études finalisées**, faisant place à une étude complémentaire d'attractivité et de revitalisation du centre-ville de L'Île-Rousse lancée en mars 2023

# 1. PROGRAMME “PETITES VILLES DE DEMAIN” : PRÉSENTATION DE LA CONVENTION CADRE “OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE” (ORT)

Axes	Mesures
Habitat/ Urbanisme/Patrimoine	<ul style="list-style-type: none"><li>- Déployer une offre attractive de l'habitat : de la réhabilitation à la restructuration</li><li>- Aménager durablement l'espace urbain</li><li>- Préserver et mettre en valeur le patrimoine</li></ul>
Mobilités	<ul style="list-style-type: none"><li>- Fluidifier les circulations</li><li>- Gérer le stationnement</li></ul>
Commerces du centre-ville	<ul style="list-style-type: none"><li>- Favoriser l'économie productive</li><li>- Définir un traitement homogène</li></ul>
Équipement et services	<ul style="list-style-type: none"><li>- Déployer une offre de proximité en services, équipements publics, sportifs et culturels</li></ul>

Le périmètre de la stratégie territoriale est composé de **cinq secteurs d'intervention** : les entrées de ville, l'hyper centre, le quartier Est, le quartier Sud et le quartier de Vaitanacce.

**2.TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE “ETUDE, AMÉNAGEMENT, MISE EN ŒUVRE, GESTION, PROMOTION ET SOUTIEN DES ACTIVITÉS VISANT AU DÉVELOPPEMENT DE L’AGRICULTURE DU TERRITOIRE ET À SON AUTONOMIE ALIMENTAIRE ; ÉTUDE, PORTAGE ET MISE EN ŒUVRE D’UNE UNITÉ DE RESTAURATION TERRITORIALE FAVORISANT LES CIRCUITS-COURTS ET L’AUTONOMIE ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE” À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES L’ILE-ROUSSEBALAGNE**



A l’occasion du conseil communautaire du 11 octobre 2023, la Communauté de communes L’Ile-Rousse-Balagne a voté le transfert en sa faveur de la compétence mentionnée ci-dessus. Conformément à la réglementation, il s’agit simplement pour la Commune de voter également ce transfert, **comme devront le faire l’ensemble des 22 Communes**, afin qu’il puisse être acté par la suite par arrêté.

### 3. SIGNATURE DE LA CONVENTION DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS ET DE GESTION EN FLUX AVEC L'OPH2C

La loi ELAN implique le **passage à la gestion de flux pour les logements sociaux**

Désormais, les bailleurs sont tenus de travailler en gestion en flux, à l'échelle du département, et les réservations ne portent plus sur un logement donné mais sur **un flux de logements**

La commune dispose sur son territoire d'un parc de **40 logements** gérés par ce bailleur social.

***La présente convention\* vise donc à poser un cadre pour cette gestion en flux***

\*Il s'agit d'une délibération de la même nature que celle votée lors du dernier conseil municipal



## 4. SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE SOUTIEN AUX ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION ARTE LIBRI (2023-2025)

Replacer la culture et la littérature au cœur de notre ville.

Projet de l'association avec les politiques culturelles de la Collectivité de Corse et de la Commune, avec la volonté d'assurer un soutien financier annuel.

**Subvention maximale de 20 000€ par an.**

*Après validation en conseil exécutif le 14 novembre, il s'agit de faire approuver le modèle de convention par le conseil municipal afin que toutes les parties puissent procéder à sa signature.*



## 5. AVIS SUR LES OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES EN 2024



Le repos hebdomadaire donné le dimanche constitue à la fois un acquis social et une règle d'ordre public inscrite dans le Code du travail.

Différentes dérogations permettent d'accorder le repos hebdomadaire un autre jour que le dimanche.

Une saisine préalable écrite des organisations syndicales patronales et salariales, mais aussi de la CCI Haute-Corse, a été effectuée. **Il en ressort une proposition d'autorisation d'ouverture de douze dimanches sur l'année 2024 pour les commerces de détails.**

## **6. PLAN DE FINANCEMENT AU TITRE DES “AMENDES DE POLICE 2024”**



Il s'agit de demander le financement au titre des “amendes de police” de quelques travaux de sécurisation en faveur des piétons, à savoir :

**LA CRÉATION D'UN TROTTOIR AU NIVEAU DE LA RUE LONGEANT L'EGLISE DE L'IMMACULÉE CONCEPTION ET LA PLACE PAOLI**

**LE DÉPLACEMENT D'UN PASSAGE PROTÉGÉ POUR PIÉTONS QUI SE TROUVE AU NIVEAU DE LA SORTIE POUR VÉHICULES DE LA RÉSIDENCE DES 3C SUR LA RT 30**

**LA FOURNITURE ET POSE DE BORNES ESCAMOTABLES DE FERMETURE DE RUES AINSI QUE LES TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL ASSOCIÉS, AFIN DE PROTÉGER LES PIÉTONS LORS DE MANIFESTATIONS FESTIVES EN CENTRE-VILLE**

**Le coût total de l'opération est estimé à 69 007 € HT et un financement à 80% est sollicité.**



## 7. AVENANT N°2 AU RÈGLEMENT GÉNÉRAL D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC TERRESTRE EN DATE DU 21 DÉCEMBRE 2016 ET DE L'AVENANT N°1 EN DATE DU 20 DÉCEMBRE 2017

Afin de prendre en compte les particularités relatives à la situation des **établissements de plage situés le long de la promenade de la Marinella**, et suite à une concertation générale avec l'ensemble des acteurs, une modification du zonage est proposée avec la **création d'une Zone D** propre à ces commerces et une tarification annuelle (applicable au 1er janvier 2024) :

<b>Zone D</b>	<b>Tarification annuelle/m<sup>2</sup></b>
Terrasse nue	52,00€
Terrasse couverte	63,00€
Terrasse couverte fermée	85,00€
Terrasse bâtie non couverte	70,00€
Terrasse bâtie couverte	85,00€
Bâti couvert fermé	110,00€

## 8. REPRISE D'UNE CONCESSION FUNÉRAIRE EN ÉTAT D'ABANDON

- La reprise d'une concession en état d'abandon dans un cimetière est possible dès lors que la concession remonte à plus de 30 ans, qu'aucune inhumation n'a été constatée dans les 10 dernières années, et qu'un état d'abandon est effectivement constaté plusieurs fois par procès verbal.
- 2 constatations : une en 2018 et une en 2023
- Après réalisation des diverses formalités de publicité et de notification, la dernière étape consiste à solliciter le Conseil municipal afin de se prononcer sur la reprise de la concession

## 9. ACQUISITION D'UNE PARCELLE PRIVÉE LIEU-DIT GINEPARO

Dans le cadre de l'étude de **l'aménagement d'un parc de stationnement paysager à Carucchetto**, il est apparu que la parcelle cadastrée section B n°428 d'une contenance de 125 m<sup>2</sup> appartient à une personne décédée.

Ainsi, après établissement de la dévolution successorale par une étude généalogique, la Commune a contacté les propriétaires afin de se porter acquéreuse de cette parcelle.

## 10.SIGNATURE D'UN BAIL EMPHYTÉOTIQUE - ENSEMBLE DE PARCELLES LIEU-DIT GINEPARO

Une démarche de négociation avec les propriétaires d'un ensemble de parcelles situées lieu-dit Gineparo, pour une surface totale de 7 616 m<sup>2</sup>, a été menée, afin que ces parcelles soient mises à disposition de la commune dans le but de réaliser **les aménagements nécessaires pour que soit créé un nouveau parc de stationnement, d'environ 200 places.**

- Optimisation de l'espace : actuellement seulement 90 véhicules peuvent se garer (sans cohérence et sans sécurité)
- Réhabilitation de ce lieu fréquenté



## 10. SIGNATURE D'UN BAIL EMPHYTÉOTIQUE - ENSEMBLE DE PARCELLES LIEU-DIT GINEPARO



Proposition de signer un bail emphytéotique pour une durée de 21 années, moyennant un loyer annuel de 65 000 euros.

A noter que des recettes seront générées par ce parking, d'a minima 200 000 euros par an, **qui couvriront toutes les charges liées à l'exploitation de celui-ci.**

**Il s'agit donc de la création d'un espace de stationnement supplémentaire pour les Île-Roussiens, sans incidence négative sur les finances communales**

## 11. RECOURS À UN EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE L'AMÉNAGEMENT DE JARDINS PARTAGÉS



- **Réhabilitation** de la parcelle concernée qui a longtemps servi de décharge
- Offrir aux habitants de notre commune qui ne possèdent pas de jardin ainsi qu'aux scolaires, **l'opportunité de cultiver et consommer leurs fruits et légumes**

Afin de satisfaire aux exigences du Plan Local d'Urbanisme de la commune sur laquelle le projet va être réalisé, **un rehaussement de 80 cm du bâtiment social a été rendu indispensable.** La prise en compte de cet élément technique supplémentaire a conduit à revoir le coût global du projet.

## 11. RECOURS À UN EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE L'AMÉNAGEMENT DE JARDINS PARTAGÉS

Dépenses			Recettes	
Intitulé	Montant HT	Montant TTC		
Estimation prévisionnelle travaux	655 600,00 €	721 160,00 €	FEADER 46,88%	361 120,00 €
Estimation Moe	40 975,00 €	49 170,00 €	Collectivité de Corse 11,72%	90 280,00 €
			<b>Sous total Leader 58,60%</b>	<b>451 400,00 €</b>
			Autofinancement 41,40%	318 930,00 €
<b>Total</b>	<b>696 575,00 €</b>	<b>770 330,00 €</b>	<b>Total TTC</b>	<b>770 330,00 €</b>

## 11. RECOURS À UN EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE L'AMÉNAGEMENT DE JARDINS PARTAGÉS



Trois établissements bancaires ont été consultés et il s'agit de présenter ces offres afin de valider la plus adaptée :



**3,40%**

**Taux d'intérêt variable**

Indexé sur le livret A

25 ans



**4,35%**

**Taux d'intérêt fixe**

15 ans



**CAISSE  
D'ÉPARGNE**

**5,39%**

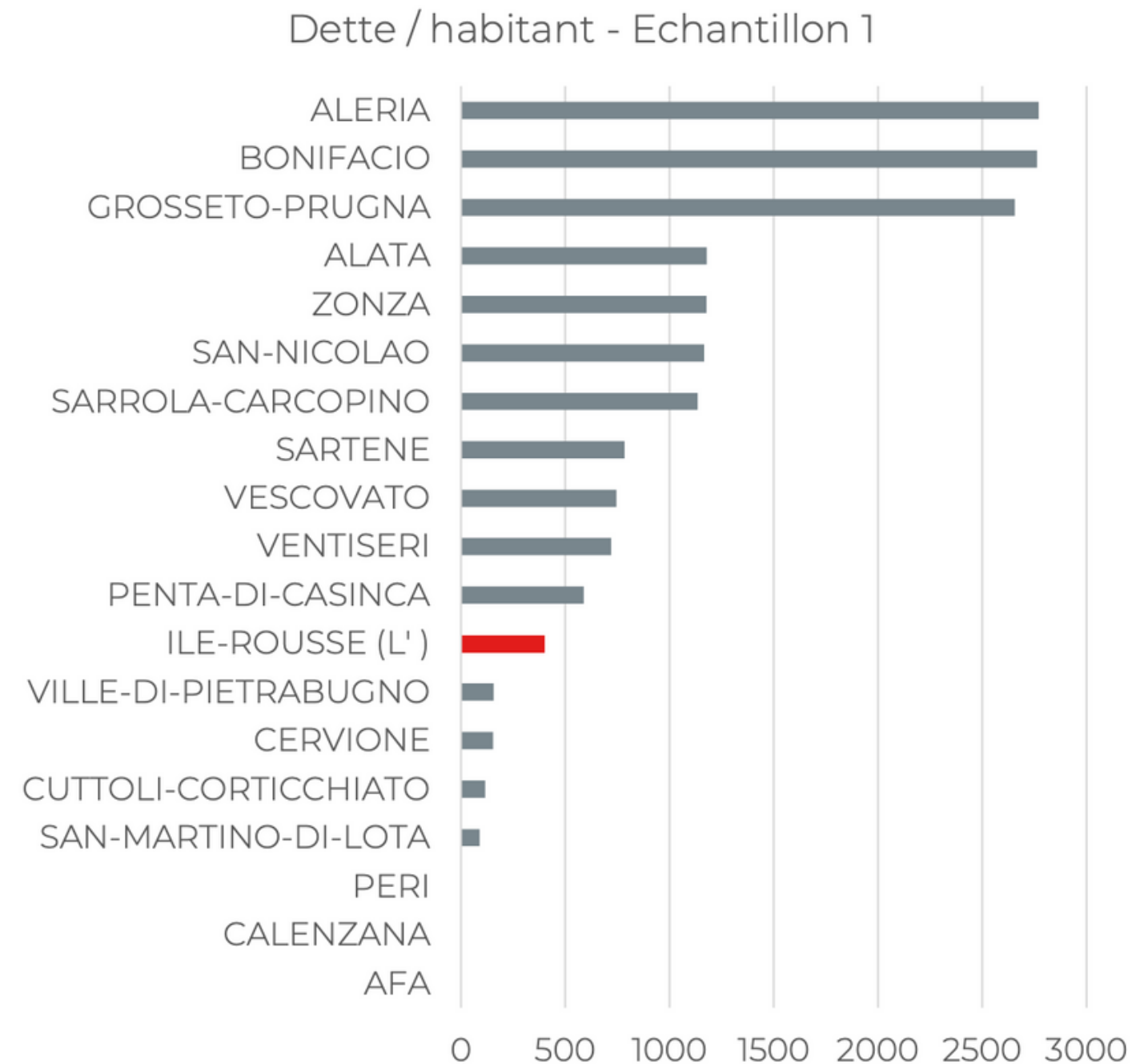
**Taux d'intérêt fixe**

15 ans



## 11. RECOURS À UN EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE L'AMÉNAGEMENT DE JARDINS PARTAGÉS

**Taux d'endettement de la commune inférieur** à la majorité des communes Corses de sa strate selon l'étude "SOUTENABILITÉ FINANCIÈRE DU PPI - PVD" en date du 18/01/2023



## 12. INSTAURATION DE LA PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DES AGENTS COMMUNAUX EN 2024



- Le Gouvernement a acté le versement d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle d'un montant compris entre 300€ et 800€ à l'ensemble des fonctionnaires territoriaux, d'Etat et hospitaliers dont le salaire annuel est inférieur à 39 000€.
- **Pour la fonction publique territoriale**, le décret du 31 octobre 2023 est venu transposer le dispositif en laissant libre choix aux Présidents d'EPCI et maires de **verser cette prime et d'en déterminer le montant**, en respectant toutefois les plafonds de salaires déterminés par la réglementation.

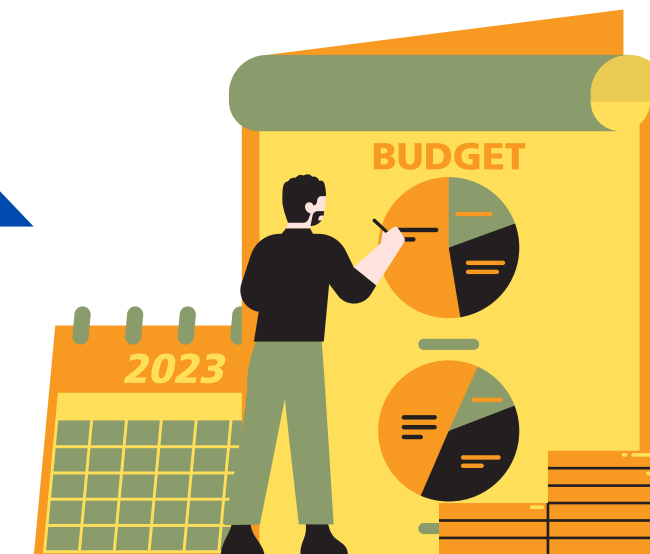
→ **L'effort financier de la commune semble évident en cette période économique difficile et ce, afin de venir soutenir les agents et leurs familles.**

## 13 et 14 : Délibérations concernant la création d'emplois

- 13 : Création d'un emploi afin de permettre **l'avancement** au grade d'adjoint technique principale 1ère classe du responsable du service espaces verts.  
**Aucune augmentation numérique des effectifs.**
- 14 : Création d'un emploi d'adjoint technique au service voirie et entretien suite à un départ en retraite qui sera effectif dès début décembre, et ce afin de ne pas fragiliser le fonctionnement du service.

**15. BUDGET PRIMITIF 2024 : OUVERTURE ANTICIPÉE DE CRÉDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT**

**16. BUDGET ANNEXE 2024 DU SPIC PARCS DE STATIONNEMENT : OUVERTURE ANTICIPÉE DE CRÉDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT**



Comme chaque année en fin d'exercice budgétaire et par anticipation du suivant, **il s'agira de voter des crédits dans la limite de 25% des crédits inscrits en section d'investissement au cours de l'exercice précédent**, afin de ne pas bloquer le rythme d'investissement de la Commune jusqu'au vote du budget qui interviendra avant le 15 avril.

La même chose est proposée pour le **SPIC Parking**. Ces crédits seront bien sûr repris dans le cadre du vote du budget primitif 2024 et du budget annexe du SPIC parking 2024.

## 17. BUDGET PRINCIPAL 2023 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2

- **Section fonctionnement** : + 160 000 € de recettes supplémentaires
- **Investissement** : inscrire les 200 000 € de recettes correspondant au **projet des jardins familiaux** avec une inscription de la dépense en totalité, ce qui permettra de lancer le marché et surtout, d'attribuer les onze lots
- Quelques augmentations de crédits sur les lignes "**Gymnase**" et "**Eclairage public**" à hauteur de 24 100€ pour équilibrer des dépassements de crédits

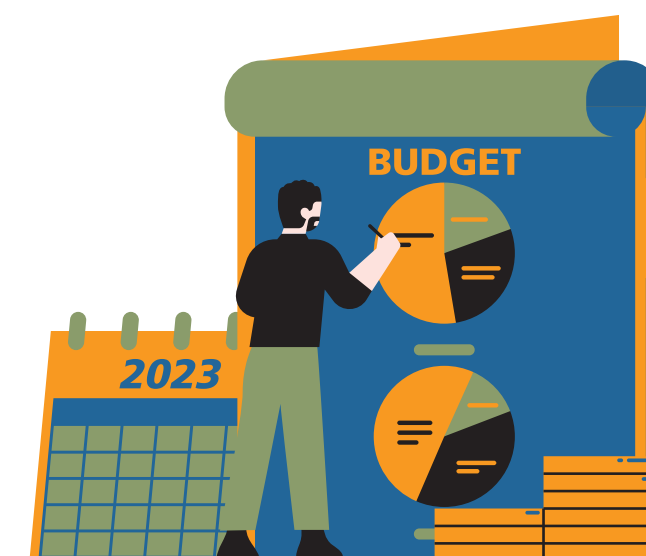
## 18. BUDGET ANNEXE 2023 DU SPIC PARC DE STATIONNEMENT : DÉCISION MODIFICATIVE N°1



- Inscription de 44 000 € de recettes de fonctionnement supplémentaires par rapport à la prévision budgétaire pour les trois parcs de stationnement
- **Investissement** : création comptable de l'opération dédiée à l'aménagement d'un parking paysager et mouvement de ligne à hauteur de 60 000 € afin d'engager les frais d'études (MOE, géomètre, etc).

## 19. BUDGET ANNEXE 2023 DU SPIC PORT DE PLAISANCE ISULA GRANDE : DÉCISION MODIFICATIVE N°2

- Cette seconde DM prévoit **20 000 € de recettes supplémentaires** en section d'exploitation, affectées sur les lignes "Carburant" et "Fourniture d'eau et électricité" en dépenses.



## 20. QUESTIONS DIVERSES

Question orale posée par le conseiller municipal Pierre-François Bascoul  
Sujet : éclairage public défaillant







Cità di L'Isola

# **CUNSIGLIU MUNICIPALE**

*La séance est levée*